

Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Héva, tenue lundi le 7 novembre 2016, à l'Édifice municipal de Rivière-Héva à compter de 19h30 sous la présidence de Monsieur Réjean Guay, maire, à laquelle sont présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers suivants :

Ginette Noël
Jacques Saucier
Yvon Charette
Chantal Thibault
Charles Desrochers
John Chomyshyn.

Madame Cindy Paquin, secrétaire-trésorière adjointe est présente.

2016-11-293 Ouverture de la séance

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu de procéder à l'ouverture de la séance.

Adoptée

2016-11-294 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

2016-11-295 Listes des comptes payés au cours du mois d'octobre 2016

Il est proposé par Madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolue d'accepter la liste des comptes payés au cours du mois d'octobre 2016 du chèque C1608018 au chèque C1608107 au montant de 115 254.76\$.

Adoptée

2016-11-296 Listes des comptes à payer

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer du chèque C1608108 au chèque C1608120 au montant de 8 818.70\$.

Adoptée

2016-11-297 Correspondances

Il est proposé par Madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu d'accepter la correspondance telle que présentée.

Adoptée

2016-11-298 Discours du maire

Il est proposé par Madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu d'accepter le dépôt du discours du maire tel présenté :

DISCOURS DU MAIRE 2016

Chères citoyennes et chers citoyens

Tel que stipulé par l'article 955 du Code Municipal, je vous présente un rapport sur la situation financière de la municipalité.

Selon le rapport du vérificateur, les états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2015, nous révèlent un excédent accumulé de 485 177\$, dont :

- ❖ Un excédent de fonctionnements non affecté de 121 453\$;
- ❖ Pour le Service des incendies, 85 778\$;
- ❖ Pour le sablage et les chemins 60 632\$;
- ❖ Pour des investissements 131 681\$;
- ❖ Un fond local réservé pour la réfection et entretien de certaines voies publiques de 85 633\$.

Selon monsieur Daniel Tétreault, les états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats de ses opérations et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptable généralement reconnu en comptabilité municipale au Québec.

Programme triennal des immobilisations 2015-2016-2017

2016

Camping du Lac-Fournière
Divers travaux de voiries
Rechargement de la rue des Huards et des Mésanges
Le creusage des fossés du chemin des Cygnes
Le débroussaillage de l'Avenue des Colibris et des Mésanges
Raccordement rue Chassé à la rue La Pointe
Construction d'un abri pour les équipements municipaux
Projet d'aqueduc

2017

Rechargement d'autres rues, creusage des fossés, débroussaillage
Aqueduc St-Paul Nord
Piste Cyclable
Projet d'un centre sportif

2018

Rechargement d'autres rues, creusage des fossés, débroussaillage
Projet d'un centre sportif

Derniers états financiers – prévision 2017

Le budget 2016 est de 1 588 264\$ et nous prévoyons le respecter.

Nous ne pouvons déterminer en ce moment le montant des taxes pour 2017, car en date du 12 septembre 2016, la valeur imposable était de 130 994 400. En date du 5 octobre 2016, la valeur imposable est de 132 138 900.

Réalisation 2016

Camping du Lac-Fournière
Divers travaux de voiries
Rechargement de la rue des Huards et des Mésanges
Le creusage des fossés du chemin des Cygnes
Le débroussaillage de l'Avenue des Colibris et des Mésanges
Raccordement rue Chassé à la rue La Pointe
Construction d'un abri pour les équipements municipaux

Orientation 2017

- ❖ Débroussaillage
- ❖ Rechargement d'autres rues et creusage des fossés

En 2016

Rémunération des élus :

Maire 10 949.28\$/ année
Conseiller (1) 3649.68\$/ année (6) Conseillers 21 898.08\$/ année

Allocation des dépenses :

Maire 5 474.64\$/ année
Conseiller (1) 1 824.84\$/ année (6) Conseillers 10 949.04\$/
année

Octroi de contrats de plus de 25,000.00\$ (1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2016)

Des contrats de plus de 25,000\$ ont été octroyés:

- Contrat de nivelage par Location Dumco au montant de 34 465.64 \$
- Contrat de déneigement Location Dumco. au montant de 97 417.22 \$
- RM entreprises (calcium liquide) 30 867.34 \$

Octroi de contrats de plus de 2 000\$ lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000\$ (1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2016)

- Location Dumco (divers travaux) 64 239.92 \$

Voici un résumé des règlements d'emprunts en vigueur

# règl.	Description	Début	Fin	Montant initial	Solde au 31-12-2016
10-2009	Aqueduc	7-03-2011	14-03-2021	584 000\$	319 000\$
03-2010	Réfection Ch. Lac-Malartic	9-01-2013	23-01-2033	2 500 000\$	2 026 000\$
13-2011	Autopompe-citerne	9-07-2012	17-07-2027	330 800\$	240 500\$
02-2007	Autopompe	2007	17-07-2027		

Le règlement 02-2007 à son échéance de 5 ans en 2012 (216 200\$) a été refinancé avec le règlement 13-2011 (114 600\$) ce qui totalise 330 800\$

Le montant de 319 000\$ pour l'aqueduc a été refinancé en 2016 et venant à échéance en 2021.

IL y aura un refinancement pour le solde de 216 200\$ prévu le 17 juillet 2017 et venant à échéance le 17 juillet 2027.

En conclusion, j'en profite pour remercier les membres du conseil et tous les employés pour leur travail.

N'hésitez pas à venir partager avec nous vos commentaires, vos idées et vos préoccupations, car c'est ensemble que nous pouvons améliorer notre municipalité.

Réjean Guay
Maire

Bourse d'études Édouard Jeanneteau

Faisant suite au tirage effectué au cours de la journée Mesdames Sammy-Joe Gingras et Charlotte Mercier bénéficieront d'une bourse de 500 \$ chacune.

2016-11-299 Annulation du certificat d'autorisation pour enseigne (permis ENL160212 pour 9189-87034 Québec inc)

Il est proposé par Madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu d'annuler le certificat d'autorisation pour l'enseigne du permis ENL 16022.

Adoptée

2016-11-300 Demande d'achat d'une partie du lot 5 662 194

Il est proposé par Monsieur le conseiller John Chomyshyn et unanimement résolu d'autoriser la vente d'une partie du lot 5 662 194 à Monsieur Gaétan Lauzon au montant de 1.25\$ du mètre carré. Tous les frais reliés à la vente, le cadastre et l'acte de vente seront assumés par l'acquéreur.

Adoptée

2016-11-301 Bris du ponceau sur la rue des Pionniers

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jacques Saucier et unanimement résolu que le ponceau de la rue des Pionniers soit réparé aux frais de l'entrepreneur d'ici le 15 novembre 2016. En cas de défaut la municipalité réparera ledit ponceau et facturera l'entrepreneur.

Adoptée

2016-11-302 Ponceau rue Paul-Matteau

Attendu que la municipalité a installé l'aqueduc sur une partie de la rue Paul-Matteau;

Attendu que par le fait même les fossés ont été nettoyés;

Attendu que trois voyages de gravier ont été étendus sur la rue Paul-Matteau;

Attendu que le ponceau d'entrée de la rue Paul-Matteau appartient à Monsieur Steven St-Amant;

Attendu que depuis l'exécution des travaux l'eau s'accumule dans ledit fossé à l'intersection de la rue Paul-Matteau et de la rue du Domaine;

En conséquence, il est proposé par Madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu que Monsieur Steven St-Amant devra faire l'installation d'un ponceau conforme d'ici le 30 novembre 2016, passé ce délai la municipalité effectuera les travaux à ses frais.

Adoptée

2016-11-303 Mandater l'arpenteur Jacques Sylvestre

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu de mandater Monsieur Jacques Sylvestre arpenteur pour définir la servitude de droit de passage de l'aqueduc sur la rue Paul-Matteau.

Adoptée

2016-11-304 Comité SUMI

Il est proposé par Madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu de mandater Madame Nathalie Savard pour assister à toutes les rencontres qui concernent le sauvetage d'urgence en milieu isolé en l'absence de Monsieur Maurice Mercier.

Adoptée

2016-11-305 Festival hivernal

Il est proposé par Monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu de mandater Madame Cindy Paquin responsable du dossier du festival hivernal.

Adoptée

2016-11-306 Assurances collectives

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà adhéré au contrat d'assurance collective émis par Desjardins Sécurité Financière, dans le cadre du régime de la FQM et de l'ADMQ ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM, par son conseil d'administration, a fait connaître sa décision de gérer elle-même, et à l'interne, l'assurance collective et a notamment constitué, à cette fin, un comité composé d'élus, de directeurs généraux de municipalité ou de MRC et de représentants de l'ADMQ et de l'ADGMRCQ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat intervenu entre la FQM, l'ADMQ et Desjardins Sécurité Financière doit être renégocié à l'automne 2016, pour entrer en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a retenu les services des actuaires AON-HEWITT pour la représenter et la conseiller notamment dans la négociation de ce renouvellement de contrat et qu'elle s'est engagée à consulter l'ADMQ quant aux conditions de ce renouvellement;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence il y a lieu que la municipalité

mandate la FQM et son mandataire désigné (actuellement AON-HEWITT) pour la représenter dans la négociation de ce renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité mis sur pied par la FQM doit faire connaître ses recommandations quant aux modalités et au contenu d'un nouveau régime au début de l'année 2017, les conclusions du comité devant être mises en application, après un appel d'offres au bénéfice des municipalités visées par ce régime, le ou vers le 1^{er} janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE pour être en mesure de mieux protéger les intérêts des municipalités et organismes membres du regroupement, la FQM et l'ADMQ souhaitent continuer à agir comme preneur du contrat cadre auprès de l'assureur, ce que désire également la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce mode de gestion devrait générer des économies pour les municipalités visées par ce régime;

CONSIDÉRANT QUE le statut de la FQM comme preneur du contrat cadre ainsi que son rôle de négociateur pour son renouvellement, avec ou sans amendement, correspondent à la mission que lui confient exclusivement les articles 14.71 et 708 du *Code municipal* ainsi que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Saucier et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Rivière-Héva mandate, irrévocablement jusqu'au 31 décembre 2017, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et son mandataire désigné (actuellement AON-HEWITT) pour agir à titre de représentant exclusif pour négocier l'adhésion de la municipalité et le renouvellement du régime d'assurance collective intervenu dans le cadre du régime de la FQM et de l'ADMQ, et ce, auprès de Desjardins Sécurité Financière ou, si nécessaire, de tout autre assureur;

Que la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-Hewitt) soient autorisés exclusivement à négocier et à convenir, avec tout courtier et Desjardins Sécurité Financière, toute mesure pouvant être nécessaire pour assurer une transition harmonieuse entre le régime en vigueur et celui à être convenu au terme de sa renégociation actuellement et en vigueur jusqu'au 31 décembre 2016 ;

Que la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-Hewitt) soient autorisés à obtenir accès au dossier d'assurance collective de la municipalité, et ce, auprès de tout courtier, ou de Desjardins Sécurité Financière.

Que la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-Hewitt) soient autorisés à négocier, contre rémunération, les services fournis respectivement par eux;

Que la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer son mandataire désigné et y substituer un autre;

Que la prise d'effet de la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

Adoptée

2016-11-307

Résolution pour la formation du service de sécurité incendie

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipal;

Attendu que la municipalité de Rivière-Héva désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Rivière-Héva prévoit la formation de trois pompiers pour le programme Pompier I et/ou d'aucun pompier pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRCVO en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRCVO.

Adoptée

Questions du public

Le conseil a su répondre aux questions du public.

2016-11-308 **Levée**

À 20h45 il est proposé par Monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimentement résolu que la séance soit et est levée.

Adoptée

Cindy Paquin
Secrétaire-trésorière adjointe

Réjean Guay
Maire